

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31-247-1917 promulguant le décret du 4 avril 1917 approuvant des crédits supplémentaires du budget local de la Côte française des Somalis.

n° 31-247-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 mai 1917

Numéro JO
n° 247 du 31/05/1917

Date du numéro
31 mai 1917

VISAS

L'Inspecteur Général des Colonies délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 4 avril 1917 approuvant les crédits supplémentaires du budget local de la Côte française des Somalis, Vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République Française du 17 avril 1917,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 4 avril 1917 approuvant des crédits supplémentaires du budget local de la Côte Française des Somalis. Art.2.-Le présent arrêté sera communiqué, enregistré, affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

fillon.